



## Commune de LE BOUPÈRE

\*\*\*\*\*

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Boupère, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne BIZON, Maire, pour la séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2022

PRÉSENTS : Mmes, MM, BERTRAND F, BIZON A, BLANCHARD D, BLANCHARD S, BOUCHET Y, CHENU P, DEMONCHY L, FONTENEAU E, GUERY D, LUXI V, MARIUZZA B, MERIGEAU M, MONNEREAU S, MOREAU E, MOREAU S, REZEAU C, VILLENEUVE F.

EXCUSES : Ivan POIRIER, Marie-Line LESPIAUC (pouvoir à Mylène MERIGEAU), Sonia LEGERON (pouvoir à Anne BIZON); Clémence LORIEUX (pouvoir à Freddy VILLENEUVE) ; Catherine REZEAU ; Roselyne GUILLOTEAU

SECRETAIRE : Freddy BERTRAND

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

N° Décision	OBJET	Lieu	Titulaire	Acquéreur (s)
DMa2022 - 5 Du 30 mars 2022	Renonciation au droit de préempter	14 rue du Général de gaulle	Vincent RETAILLEAU	Mme Clémentine BART Périgny (17)
DMa2022 - 6 Du 30 mars 2022	Renonciation au droit de préempter	Le Chataigner	Jean-Marie PIERRE	M Maxime GUESDON Mouchamps

### **POINT COMMUNAUTAIRE**

#### *Bocage d'Avenir :*

Dominique Blanchard présente le projet Bocage d'Avenir. Il explique que cette association, reconnue d'intérêt général, est en cours de création et s'inscrit dans le Projet de Territoire du Pays de Pouzauges.

L'objectif est de recueillir des fonds privés pour :

- Financer le développement et l'entretien des haies bocagères par les agriculteurs du Territoire ;
- Contribuer au renforcement du maillage bocager et à la préservation des paysages ;
- Valoriser le travail des exploitants agricoles du Pays de Pouzauges ;
- Contribuer à la filière bois local au Pays de Pouzauges ;

Dominique Blanchard précise qu'un kilomètre de haie représente une à quatre tonnes de CO2 captées. Il précise que cette action sera lancée le 10 juin 2022.

Samuel Blanchard fait remarquer que des entreprises vont peut-être agir comme avec les droits à polluer, elles ne changeront pas leur manière de produire mais participeront à la collecte pour se décharger sur d'autres de leurs obligations environnementales.

Madame le Maire pense que, quelles que soient les motivations des adhérents, cela favorisera le développement et la bonne gestion des haies sur le territoire, ce qui reste l'objectif.

Dominique Blanchard rappelle qu'il faut 3 ans pour qu'une haie soit exploitable et cela nécessite de l'entretenir, c'est une compétence que peu d'agriculteurs ont aujourd'hui. Le CPIE et la Chambre d'Agriculture seront là pour les aider.

Vincent Luxi se demande s'il ne serait pas intéressant à l'avenir, de prévoir des chaudières bois collectives dans nos futurs lotissements, ainsi le bois produit sur le territoire serait utilisé au plus près des lieux de production.

Dominique Blanchard indique que les nouvelles normes de construction imposent la sobriété des habitations pour le chauffage et une chaudière collective serait un investissement disproportionné au regard des besoins.

### *Marque de Territoire :*

Emmanuelle Moreau explique que le but de ce projet est d'aboutir à la création d'une marque de territoire pour le Pays de Pouzauges, ce qui nous permettra de fédérer et de communiquer plus efficacement. Cette marque se traduira ensuite dans une nouvelle charte graphique et dans la refonte du site internet.

C'est l'Agence Morgane des Herbiers qui a été retenue pour travailler sur ce projet.

Un questionnaire est disponible sur Intra-muros jusqu'au 20 mai 2022, il vise à recueillir la vision actuelle et celle souhaitée des habitants, mais également de tous ceux qui travaillent, visitent ou s'intéressent à notre territoire.

Emmanuelle Moreau précise qu'elle reparlera régulièrement de ce point.

### *Marchés des producteurs locaux :*

Madame le Maire explique que 3 communes ont mis en place des marchés de producteurs et le constat est le même, il faut soutenir ces services si on veut les voir se maintenir dans le temps.

Ce qui est fait sur le Boupère semble fonctionner. Les associations qui tiennent des stands apportent de l'animation et les jeux ou manifestations organisées vitalisent le marché.

Madame le Maire propose à ceux qui le souhaite, d'intégrer le Copil marché, même si c'est pour quelques réunions.

Vincent Luxi fait remarquer qu'il ne faut pas cependant multiplier les activités sur le marché au risque de voir les élus souvent eux-mêmes membres d'association de ne plus pouvoir se démultiplier.

---

## **D2022-38 / OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION D2021-55 DU 12 JUILLET 2021**

---

Mme le Maire rappelle la délibération D2021-55 en date du 12 juillet 2021 concernant la vente des lots de l'extension du château d'eau et du Grand Champs 2.

Conformément à cette délibération, l'Office Notarial du Bocage à Pouzauges se chargera des ventes de lots du lotissement de l'extension du Château d'Eau, mais c'est l'Office Notarial de Maîtres Dablemont, De Blandère aux Herbiers qui sera chargé de la vente des lots pour le Grand Champ 2.

Madame Le Maire précise que les autres points de la délibération restent inchangés.

Elle demande ensuite au conseil municipal son avis sur cette modification, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité

### **CONFIRME**

- ✓ Le prix de vente de 68 € TTC le m<sup>2</sup> des terrains dans le lotissement « Le Grand Champ 2 » hors frais de notaire à la charge des acquéreurs suivant avis des Domaines en date du 8 juillet 2021 ;
- ✓ Que l'acquisition des parcelles par les maire, adjoints, ou conseillers municipaux pour la construction de leur habitation personnelle sera possible ;
- ✓ Qu'il sera demandé une provision pour dégradation d'un montant de 600 €;
- ✓ Que Madame Le Maire à pouvoir pour signer les promesses de vente et les actes notariés et qu'en son absence M Cyril REZEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, aura pouvoir pour la remplacer.

### **MODIFIE** comme suit la délibération précédente

- ✓ **CHARGE** Me DABLEMONT, notaire aux Herbiers, de rédiger les actes dans le cadre de la vente des lots du lotissement du Grand Champ 2.

---

## **D2022-39 / OBJET : MODALITES D'ATTRIBUTION DE CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

---

Madame le Maire explique que pour pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'événements de la vie tels qu'une mutation, un départ à la retraite ou simplement des étrennes, la commune doit, sur demande de la Trésorerie, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'avoir la possibilité d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour les événements suivants :

Mutation ;  
Départ à la retraite ;  
Etrences

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèque cadeau) sera d'une valeur maximum de 400 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- ✓ **VALIDE** le principe de cadeaux offerts aux agents titulaires ou non titulaires pour mutation, départs à la retraite ou étrennes dans la limite de 400 €.

---

#### **D2022-40 / OBJET : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU SURCOUT D'ELAGAGE**

---

Madame le Maire explique que pendant l'hiver 2020-2021 la commune a chargé l'entreprise qui réalise annuellement l'élagage communal de faire, en plus du programme annuel, une partie supplémentaire nécessaire à l'installation de la fibre. La Communauté de Communes de Pouzauges s'était engagée à prendre cette dépense à sa charge et un calcul a été réalisé pour estimer la dépense supplémentaire.

Ainsi, le coût moyen de l'élagage sur les 3 saisons précédentes est de 4 934,28 € pour une moyenne de 61H50 de travail.

En 2020-2021 la commune a payé 8 135,64 euros pour 100 heures réalisées.

Le surcoût à prendre en charge par la communauté de communauté est donc de 3 201,36 €.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** le calcul du surcoût d'élagage lié à l'installation de la fibre ;
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire d'en demander le remboursement à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

---

#### **D2022-41 / OBJET : REPRISE DES TONDEUSES ISEKI ET TORO**

---

Monsieur Bruno Mariuzza adjoint en charge de ce dossier explique au conseil municipal que la commune négocie la reprise des tondeuses ISEKI et TORO en même temps qu'elle acquière un robot de tonte pour le terrain de football. L'entreprise la mieux disante pour le robot propose une reprise de 1 000 € pour la Toro et 16 500 € pour l'Iseki soit une reprise totale de 17 500 €.

Monsieur Mariuzza soumet cette proposition commerciale au conseil municipal et répond aux questions qui lui sont formulées.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal son avis sur cette reprise ;

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** l'offre de reprise faite pour un montant total de 17 500 € ;

#### **Tirage au sort des jurés :**

Madame le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal doit tirer au sort 6 personnes à partir de la liste électorale pour établir la liste départementale des jurés d'assises de l'année N+1.

L'arrêté n°2022/DCL-BER-341 en date du 14 mars 2022 précise que :

- Ces personnes devront avoir plus de 23 ans en 2023 (personnes nées avant ou en 1999) ;
- Les personnes tirées au sort devront également avoir leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assise ;
- Elles ne devront pas avoir fait partie d'un jury criminel dans les 5 années qui précèdent.

Le Conseil Municipal procède ensuite au tirage au sort

Ressortent du tirage, les numéros suivants :

- Bureau 1	Numéro	1115	- Bureau 2	Numéro	365
	Numéro	376		Numéro	1203
	Numéro	262		Numéro	770

Des courriers seront adressés aux personnes concernées pour les en informer. Madame le Maire rappelle qu'un autre tirage au sort au niveau départemental, donnera la liste définitive des jurés d'assises 2022.

Arrivée de Mme Sonia Legeron.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Anne BIZON :**

#### *Contentieux avec la société EVEHA :*

L'entreprise qui n'a pas été retenue pour réaliser les fouilles archéologiques dans le Pré de la cure conteste la décision de la commune. Le dossier est suivi par un avocat.

#### *Gestion du personnel :*

L'infirmière qui a réalisé les visites médicales du personnel a fait un point sur les conditions de travail des agents. Les agents sont plutôt bien dans leurs fonctions et les conditions d'exercice de leurs métiers ne semblent pas générer de problèmes importants que la commune pourrait être amenée à solutionner. Il faut cependant nommer rapidement un assistant de prévention. C'est le nouveau responsable des services techniques qui devrait assurer cette mission.

#### *Rappel des diverses réunions :*

Le 8 mai fête de l'armistice de la seconde guerre mondiale

Le 12 mai pot de remerciement des bénévoles

Le 13 mai commission finances

Le 16 mai réunion de Conseil pour retenir les entreprises pour les travaux rue de la Marne et arrêter l'emprunt

### **Laëticia DEMONCHY :**

Point des activités enfance jeunesse :

Très bon retour sur la disco. Une très bonne participation des enfants pour une recette totale de 396 € qui sera donnée par le CME à la Boup Handisports.

Le 22 avril, l'ancien CME est venu accrocher dans le village de la Faubretière un des panneaux de prévention de la vitesse qu'ils avaient dessinés. Ils se sont ensuite rendus à la Charmille où ils ont remis le chèque de 200 € correspondant au bénéfice des activités menés sur leur mandat et qui n'avait jamais pu être donné.

### **Yves BOUCHET :**

#### *Travaux dans le lotissement du château d'Eau :*

Yves Bouchet regrette que la route qui était juste faite dans le lotissement du château d'eau ait été ouverte plusieurs fois pour passer des canalisations. Les propriétaires des réseaux auraient dû se mettre d'accord pour intervenir en même temps.

Il ne faudra pas oublier de vérifier l'état de la route à la fin du chantier et demander aux entreprises de remettre en état.

### **Vincent LUXI :**

#### *Projet Mobilité :*

Vincent Luxi rappelle les différentes rencontres organisées sur ce thème au Boupère. Il explique que le prochain temps fort sera le samedi 14 mai, pendant le marché. Les habitants seront invités à participer à des balades sur des circuits préparés en amont par des élus, agents, ou responsables associatifs. Les participants seront invités à identifier ce qui leur plaît ou déplaît en matière de sécurité, mobilités douces, stationnement, accessibilité. Un stand sera ouvert pour recueillir les propositions et réflexions.

*Economie d'énergie :*

Vincent Luxi demande quelles actions sont envisagées pour diminuer la consommation d'électricité de la commune. Madame le Maire explique qu'une réflexion globale sur l'éclairage public est en cours sur le Pays de Pouzauges. Chaque commune doit tout d'abord définir ce qui doit être éclairé et combien de temps. La commission voirie doit se réunir pour faire des propositions.

**Mylène MERIGEAU :**

*Préparation de la maison Baudrit :*

Mylène Mérigeau remercie tous ceux qui ont participé soit au ménage soit à l'équipement de la maison. Elle sera bientôt prête pour l'accueil d'une famille Ukrainienne ayant fui la guerre.

**Bruno MARIUZZA :**

*Démontage du parquet de la salle du Lavoir :*

Bruno Maruizza explique que le démontage du parquet est prévu pour cet été. Il sera fait appel à des bénévoles car le chantier est important. Il serait vraiment dommage de perdre ce parquet en chêne et le réutiliser s'inscrit dans une démarche de réemploi que la commune souhaite privilégier.

Avant de clore la séance Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 16 mai 2022**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30.

---

---

**AFFICHE LE 6 MAI 2022**

---

---

Le secrétaire  
Freddy BERTRAND



Le Maire  
Anne BIZON

